



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

---

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée que :

**RÈGLEMENT #429-2026 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS  
MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal a présenté et déposé, le 11 novembre 2025 le projet de règlement **#429-2026 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux pour l'exercice financier 2026** ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

L'adoption du règlement **#429-2026 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux pour l'exercice financier 2026** sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 9 décembre 2025 à 19 h 30, à au 477, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture, au 100-486 rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

DONNÉ à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Annie Frenette  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babilard prévu à cet effet, tel que mentionné dans le règlement n° 412-2024 sur l'affichage des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Annie Frenette  
Directrice générale et greffière-trésorière